

## **Note d'information**

### **Mise en parallèle des grilles d'évaluation de la qualité pour les partenariats COMENIUS et GRUNDTVIG et des critères d'attribution du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie**

#### **Introduction**

Les grilles destinées aux experts chargés de l'évaluation des candidatures pour les partenariats Comenius et Grundtvig de 2007 respectent autant que possible l'ordre des questions figurant dans les formulaires de candidature. La présente note a pour objet de mettre en évidence le lien entre chacune des priorités de l'appel de propositions pour les partenariats du programme (partie II, annexe 3) et les grilles d'évaluation de la qualité. Les priorités définies pour la sélection apparaissent en gras; les questions des formulaires de candidature sont reprises dans les alinéas signalés par des puces.

#### **COMENIUS — Nouveaux partenariats scolaires multilatéraux**

##### **Qualité de la méthodologie et du programme de travail (34 points)**

- Les objectifs du projet sont clairs et réalistes; ils portent sur un thème approprié du sous-programme Comenius.
- La candidature présente clairement la façon dont les élèves et les personnels concernés seront associés à la préparation, l'exécution et l'évaluation des actions.
- Le tableau de planification des actions couvre l'intégralité des deux années; il définit et répartit les tâches entre les partenaires en vue de favoriser la concrétisation des objectifs et une participation active de tous les partenaires. Les mobilités planifiées sont pertinentes.

##### **Qualité du consortium (17 points)**

- La répartition des rôles et des tâches attribués aux participants au regard de leur association aux activités est bien équilibrée.
- Des mesures adéquates ont été prévues pour garantir une communication et une coopération efficaces entre les différentes institutions concernées.

##### **Valeur européenne ajoutée (10 points)**

- Le partenariat s'intègre dans les programmes et les activités courantes des institutions participantes.

## **Incidence et pertinence des résultats (23 + 40 points)**

Pour un maximum de 23 points:

- Les résultats et les bénéfices attendus du partenariat pour les participants et les autres parties prenantes (institutions partenaires, participants, communauté locale et communauté éducative dans son ensemble) sont clairement définis.
- Le partenariat propose une méthode d'évaluation visant à déterminer si les objectifs et les résultats prévus seront effectivement atteints pendant la durée du projet.
- Les résultats sont pertinents et au moins l'un d'entre eux sera le fruit d'un travail commun.

Les priorités européennes pour 2007 figurant dans l'appel à propositions peuvent donner lieu à l'attribution de 40 points au maximum (ces points ne peuvent être accordés qu'aux candidatures ayant obtenu au moins 50 points pour les autres critères):

- L'institution candidate n'a jamais bénéficié d'une subvention pour un autre partenariat.
- La candidature indique clairement comment le thème du dialogue interculturel sera traité.
- Le partenariat prévoit des mesures spécifiques pour promouvoir l'apprentissage des langues aussi tôt que possible, la compréhension multilingue et l'enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE).
- Le partenariat prévoit des mesures spécifiques pour aider les personnes ayant un handicap ou des besoins particuliers à participer au projet.
- Le partenariat prévoit des mesures spécifiques pour faciliter la participation des élèves ou des organismes défavorisés pour des raisons socioéconomiques, géographiques ou autres.
- Le partenariat prévoit des mesures spécifiques pour assurer un accès équitable des filles/femmes et des garçons/hommes au projet.
- Le partenariat prévoit des mesures spécifiques pour répondre aux besoins des enfants des travailleurs itinérants et des travailleurs mobiles.

## **Qualité du plan de diffusion et d'exploitation (16 points)**

- Les activités de diffusion et d'exploitation planifiées sont clairement définies et favorisent une répartition optimale des résultats entre les institutions participantes.
- Les autres institutions tireront aussi profit des activités de diffusion et d'exploitation planifiées, et si possible, les résultats s'étendront également à la communauté dans son ensemble.

<b>COMENIUS — Nouveaux partenariats scolaires bilatéraux</b>
--

## **Qualité de la méthodologie et du programme de travail (34 points)**

- Les objectifs du projet sont clairs et réalistes; ils portent sur un thème approprié du sous-programme Comenius.

- La candidature présente clairement la façon dont les élèves seront associés à la préparation, l'exécution et l'évaluation des actions.
- Le tableau de planification des actions couvre l'intégralité des deux années; il définit et répartit les tâches entre les partenaires en vue de favoriser la concrétisation des objectifs et une participation active des deux partenaires. Les mobilités planifiées sont pertinentes.
- Les deux institutions participantes bénéficieront d'une préparation linguistique appropriée.
- Un plan concret prévoit les modalités pratiques de la coopération entre élèves à l'occasion des échanges scolaires.

### **Qualité du consortium (17 points)**

- La répartition des rôles et des tâches attribués aux institutions participantes au regard de leur association aux activités est bien équilibrée.
- Des mesures adéquates ont été prévues pour garantir une communication et une coopération efficaces entre les institutions concernées.

### **Valeur européenne ajoutée (10 points)**

- Le partenariat s'intègre dans les programmes des institutions participantes.

### **Incidence et pertinence des résultats (23 + 40 points)**

Pour un maximum de 23 points:

- Les résultats et les bénéfices attendus du partenariat pour les deux institutions partenaires et pour les participants sont clairement définis.
- Le partenariat propose une méthode d'évaluation visant à déterminer si les objectifs et les résultats prévus seront effectivement atteints pendant la durée du projet.
- Les résultats sont pertinents et au moins l'un d'entre eux sera le fruit d'un travail commun.

Les priorités européennes figurant dans l'appel à propositions peuvent donner lieu à l'attribution de 40 points au maximum (ces points ne peuvent être accordés qu'aux candidatures ayant obtenu au moins 50 points pour les autres critères):

- L'institution candidate n'a jamais bénéficié d'une subvention pour un autre partenariat.
- La candidature indique clairement comment le thème du dialogue interculturel sera traité.
- Le partenariat prévoit des mesures spécifiques pour promouvoir l'apprentissage des langues aussi tôt que possible, la compréhension multilingue et l'enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE).
- Le partenariat prévoit des mesures spécifiques pour aider les personnes ayant un handicap ou des besoins particuliers à participer au projet.
- Le partenariat prévoit des mesures spécifiques pour faciliter la participation des élèves ou des organismes défavorisés pour des raisons socioéconomiques, géographiques ou autres.

- Le partenariat prévoit des mesures spécifiques pour assurer un accès équitable des filles/femmes et des garçons/hommes au projet.
- Le partenariat prévoit des mesures spécifiques pour répondre aux besoins des enfants des travailleurs itinérants et des travailleurs mobiles.

#### **Qualité du plan de diffusion et d'exploitation (16 points)**

- Les activités de diffusion et d'exploitation planifiées sont clairement définies et favorisent une répartition optimale des résultats entre les institutions participantes.
- Les autres institutions tireront aussi profit des activités de diffusion et d'exploitation planifiées, et si possible, les résultats s'étendront également à la communauté dans son ensemble.

<b>COMENIUS — Renouvellement de partenariats scolaires multilatéraux</b>
--

#### **Qualité de la méthodologie et du programme de travail (25 points)**

- Les actions menées jusqu'à présent indiquent que la coopération instaurée dans le contexte du partenariat fonctionne de manière satisfaisante.
- Aucune modification n'a été apportée à la forme initiale du partenariat ou Les modifications apportées sont expliquées et ne menacent pas l'aboutissement du partenariat dans son ensemble.
- Le tableau de planification des actions couvre l'intégralité de la période d'activité restante; il définit et répartit les tâches entre les partenaires en vue de favoriser la concrétisation des objectifs et une participation active des deux partenaires. Les mobilités planifiées sont utiles aux fins du partenariat.

#### **Incidence et pertinence des résultats (15 points)**

- Les résultats obtenus jusqu'à présent sont pertinents.
- Le partenariat propose une méthode d'évaluation visant à déterminer si les objectifs et les résultats prévus seront effectivement atteints pendant la durée du projet.
- Les résultats sont pertinents et au moins l'un d'entre eux sera le fruit d'un travail commun.

#### **Qualité du plan de diffusion et d'exploitation (10 points)**

- Les activités de diffusion et d'exploitation planifiées sont clairement définies et favorisent une répartition optimale des résultats entre les institutions participantes.
- Les autres institutions tireront aussi profit des activités de diffusion et d'exploitation planifiées, et si possible, les résultats s'étendront également à la communauté locale.

<b>GRUNDTVIG — Nouveaux partenariats éducatifs multilatéraux</b>
--

#### **Qualité de la méthodologie et du programme de travail (40 points)**

- Les objectifs du projet sont clairs et réalistes; ils portent sur un thème approprié du sous-programme Grundtvig.
- Le tableau de planification des actions couvre l'intégralité des deux années; il définit et répartit les tâches entre les partenaires, en vue de favoriser la concrétisation des objectifs et une participation active de tous les partenaires. Les mobilités planifiées sont pertinentes. Les résultats sont pertinents et au moins l'un d'entre eux sera le fruit d'un travail commun.

### **Qualité du consortium (15 points)**

- La nature et le savoir-faire des organismes participants sont adaptés aux objectifs du projet.
- La répartition des rôles et des tâches attribués aux participants au regard de leurs compétences et de leur degré d'association aux activités est bien équilibrée.
- Des mesures adéquates ont été prévues pour garantir une communication et une coopération efficaces entre organismes et institutions concernés.

### **Valeur européenne ajoutée (8 points)**

- Le partenariat s'intègre dans les activités des organismes participants.

### **Incidence et pertinence des résultats (22 + 40 points)**

Pour un maximum de 22 points:

- Les résultats et les bénéfices attendus de la coopération européenne sont clairement définis pour:
  - *les apprenants et le personnel éducatif directement concernés,*
  - *les organismes et les institutions participant au partenariat éducatif dans son ensemble, et*
  - *la communauté locale ou la région où se trouve l'organisme ou l'institution, le cas échéant.*
- Le partenariat propose une méthode d'évaluation visant à déterminer si les objectifs et les résultats prévus seront effectivement atteints pendant la durée du projet.

Les priorités européennes pour 2007 figurant dans l'appel à propositions peuvent donner lieu à l'attribution de 40 points au maximum (ces points ne peuvent être accordés qu'aux candidatures ayant obtenu au moins 50 points pour les autres critères):

- La candidature indique clairement comment le thème du dialogue interculturel sera traité.
- L'organisme candidat n'a jamais bénéficié d'une subvention pour un autre partenariat.
- Le partenariat prévoit des actions spécifiques pour faire participer activement les adultes apprenants à tout le projet (planification, exécution et évaluation).
- Le projet prévoit des actions spécifiques pour aider les personnes ayant un handicap ou des besoins particuliers à participer au partenariat.
- Le projet prévoit des actions spécifiques pour faciliter la participation des apprenants, des organismes ou des institutions défavorisés pour des raisons socioéconomiques, géographiques ou autres.

- Le projet prévoit des actions spécifiques pour assurer un accès équitable des femmes et des hommes au partenariat.

### **Qualité du plan de diffusion et d'exploitation (15 points)**

- Les activités de diffusion et d'exploitation planifiées sont clairement définies et favorisent une répartition optimale des résultats entre:
  - *les organismes et les institutions participants,*
  - *les autres organismes et institutions de la communauté locale, et*
  - *l'ensemble de la communauté associée à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie, le cas échéant.*

<b>GRUNDTVIG — Renouvellement de partenariats éducatifs</b>
---

### **Qualité de la méthodologie et du programme de travail (35 points)**

- Le tableau de planification des actions présente de manière claire les activités prévues dans chaque organisme participant.
- Le tableau des activités de mobilité présente de manière claire les activités de mobilité transnationale planifiées pour toute la durée du partenariat et pour tous les organismes concernés.
- Aucune modification n'a été apportée à la forme initiale du partenariat ou Les modifications apportées sont expliquées et ne menacent pas l'aboutissement du partenariat dans son ensemble.

### **Incidence et pertinence des résultats (15 points)**

- La description des résultats obtenus jusqu'à présent indique que la coopération instaurée dans le contexte du partenariat fonctionne de manière satisfaisante. Les résultats sont pertinents et correspondent aux objectifs du partenariat initialement définis.
- Le tableau de planification des actions présente des informations claires sur les résultats attendus des actions de chaque organisme et du partenariat dans son ensemble.
- Le tableau des «activités réalisées» indique que la coopération instaurée dans le contexte du partenariat fonctionne de manière satisfaisante. Il contient des informations claires sur les activités effectivement menées dans chaque organisme participant.